

DES CONSEQUENCES A DIFFERENTS NIVEAUX

A l'instar des quelques cas vus précédemment, on constate que les espèces exotiques envahissantes peuvent générer des nuisances à 3 niveaux :

ECOLOGIQUE

En l'absence de prédateurs, elles entrent en compétition avec la flore et/ou la faune locales en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses. Elles peuvent ainsi réduire localement la biodiversité et perturber le fonctionnement des écosystèmes touchés.

SANITAIRE

Certaines espèces peuvent être problématiques pour l'Homme (cas des brûlures de la Berce du Caucase, cas des baies toxiques du Phytolaque d'Amérique...).

ECONOMIQUE

Leur développement rapide et incontrôlable peut porter atteinte aux activités humaines (cas de la Jussie pour la navigation et la pêche, cas du Cerisier tardif pour les activités sylvicoles, ...). En outre, la lutte contre ces espèces peut générer des coûts financiers importants.

Vous avez le pouvoir d'agir !

En effet, certaines espèces exotiques reconnues particulièrement envahissantes et problématiques continuent d'être en vente dans le commerce... Renseignez-vous avant d'acheter des plantes ou des animaux, notamment exotiques, et privilégiez toujours une provenance rapprochée et connue. Evitez également de lâcher ces espèces dans la nature...

POUR EN SAVOIR PLUS ET CONNAITRE LES ESPECES A EVITER

Sur le net, à consulter ou télécharger...

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr
(rubrique Flore et espèces invasives)

www.cpie-picardie.org (rubrique téléchargements biodiversité)

www.cbnbl.org (rubrique espèces exotiques envahissantes)

CONTACTS

Conservatoire botanique

national de Bailleul - Antenne de Picardie

13 allée de la pépinière - 80044 Amiens cedex
tél : 03 22 89 69 78 - mail : a.watterlot@cbnbl.org
www.cbnbl.org

Centre Permanent d'Initiatives

pour l'Environnement des Pays de l'Aisne

33 rue des victimes de Comportet - 02000 Merlieux-et-Fouquerolles
tél : 03 23 80 03 03 - mail : cpie@cpie-aisne.com
www.cpie-aisne.com

Centre Permanent d'Initiatives

pour l'Environnement des Pays de l'Oise

Ferme du Château d'Aramont - Rue Saint-Pierre - 60410 Verberie
tél : 03 44 40 61 30 - mail : cpie.paysdeloise@wanadoo.fr
www.cpie60.fr

Centre Permanent d'Initiatives

pour l'Environnement Vallée de Somme

32 route d'Amiens - 80480 Dury
tél : 03 22 33 24 24 - mail : contact@cpie80.com
www.cpie80.com

Picardie Nature

1 rue de Croÿ - BP 70010
80097 Amiens cedex 3
tél : 03 62 72 22 50 - mail : faune@picardie-nature.org
www.picardie-nature.org

Les actions d'information et de sensibilisation sur les invasions biologiques en Picardie sont soutenues par le Conseil régional de Picardie.

N° : 2012-2013 - www.cbnbl.org - imprimé sur papier recyclé - Conception et réalisation : Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Picardie - Conservatoire botanique national de Bailleul - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays de l'Aisne - 2011



LES INVASIONS BIOLOGIQUES EN PICARDIE

Étang envahi par la Jussie à grandes fleurs

QUELQUES POINTS DE REPERES



QU'EST CE QU'UNE INVASION BIOLOGIQUE ?

Au sens strict, une invasion est caractérisée par l'augmentation rapide et durable de l'aire de répartition d'une espèce animale ou végétale, en lien ou non avec des activités humaines.

L'Homme est devenu aujourd'hui un acteur majeur de l'accélération des invasions biologiques, restées "naturelles" et diffuses pendant très longtemps. Le rythme actuel des introductions tend à dépasser l'aptitude des écosystèmes à s'y adapter.

Pendant des millénaires, le nombre moyen d'invasions d'animaux vertébrés par siècle n'a pas dépassé l'unité. Ce nombre a fortement augmenté dès le XVII^e siècle, avec l'essor des activités humaines (transports...), pour atteindre 135 invasions par siècle (d'après Pascal et al., 2006) au cours du XX^e siècle...

QUELQUES CHIFFRES

“Exotiques envahissantes” ou simplement envahissantes ?

Certaines espèces locales peuvent parfois pulluler, comme l'Ortie dans les jardins. Ces espèces sont néanmoins régulées dans les milieux naturels par des prédateurs et autres parasites. En revanche, les espèces exotiques envahissantes n'ont pas de prédateurs localement pour limiter leur expansion.

QUELQUES EXEMPLES PICARDS

côté flore.....

▶ LA JUSSIE A GRANDES FLEURS

(*Ludwigia grandiflora*)

La Jussie, plante aquatique, apprécie les étangs, canaux ou tronçons de rivières à faible courant. Découverte en Picardie en 1991 dans les Hortillonnages d'Amiens, elle a déjà colonisé de nombreuses communes du bassin versant de la Somme. Elle est présente sporadiquement dans le département de l'Aisne et de l'Oise. Sa prolifération provoque notamment une altération de la qualité de l'eau (par accumulation de matière organique) et une gêne pour la circulation des embarcations. Elle empêche également le développement des espèces locales.

FLEUR



jusqu'à 5 cm



Autres espèces exotiques envahissantes : l'Aster lancéolé, la Renouée du Japon, la Balsamine géante, l'Ailante glanduleux...

côté faune.....

▶ LE RAGONDIN

(*Myocastor coypus*)

Originaire d'Amérique du Sud et introduit essentiellement pour l'exploitation de sa fourrure, ce gros rongeur (jusqu'à 10 kg pour les mâles !) affectionne particulièrement les marais, les bords de rivières, d'étangs ou de lacs. Présent dans les 3 départements picards, il cause notamment des dommages aux berges et aux digues en creusant des terriers. Il peut engendrer également des soucis dans la gestion hydraulique de certains sites.

Très prolifique, le Ragondin peut avoir jusqu'à 2 portées par an avec une moyenne de 5 à 6 petits.

60 cm



Autres espèces exotiques envahissantes : l'Ecrevisse américaine, le Poisson-chat, le Rat musqué, le Raton laveur, l'Ecureuil de Corée...

▶ LA BERCE DU CAUCASE

(*Heracleum mantegazzianum*)

Poussant sur des sols humides et riches en azote (friches, berges de cours d'eau, lisières forestières...), c'est la plus grande plante herbacée d'Europe ! La sève de la plante peut être très agressive pour la peau humaine. Elle contient un composant qui, activé par la lumière du soleil, peut générer de graves brûlures ! Ses populations les plus importantes se trouvent, en l'état actuel des connaissances, dans le département de l'Aisne : vallée de la Serre et de l'Aisne.



TAILLE

3,5 m.

▶ LA TORTUE DE FLORIDE

(*Trachemis scripta*)

Espèce d'origine américaine, elle fut importée en France à plusieurs millions d'exemplaires entre les années 70 et la fin des années 90 pour agrémenter nos aquariums. Devenant rapidement trop grosses pour ceux-ci, elles ont beaucoup été relâchées dans la nature (étangs, berges de rivières, zones humides urbaines,...), où elles se sont parfaitement acclimatées, notamment en Picardie. Depuis 1997, elles sont interdites, en France et en Europe, à l'importation et à la vente dans les animaleries, qui se sont malheureusement depuis rabattues sur d'autres sous-espèces... La Tortue de Floride peut exercer une prédation importante sur les amphibiens, les poissons, les jeunes oiseaux aquatiques (canetons...).

25 cm

